

Utilité du CPA pour l'ONF

ONF, Département juridique, juin 2017

Journée d'accompagnement interne - AFB

Anouk Ferté-Devin



PARTIE 1. Présentation de l'ONF et de ses missions



1. Présentation des missions

L'ONF est un EPIC en charge:

- **De la gestion des forêts domaniales** (représentant du propriétaire) (1,7 Million d'hectares),
- **De l'application du régime forestier sur les forêts de collectivités** (ce qui implique la surveillance de ces forêts)
- **Et de certaines missions d'intérêt général** (ex: MIG défense contres les incendies, MIG DOM).

L'ONF peut également réaliser des prestations de services (ex: travaux de génie écologique, études, travaux sylvicoles ect.).

>>> l'ONF est le premier gestionnaire d'espace naturel en France

4,7 Mha en métropole et 5,6 Mha dans les DOM

- dont 2,9 Millions d'hectares pour 15 600 collectivités propriétaires Dont 54 000 ha de réserves biologiques en métropole et 100 000 dans les DOM.
- ✓ Et 1 25 000 ha en site Natura 2000



2. L'établissement

Plus de 9000 personnes dont 2800 agents forestiers assermentés et commissionnés

L'agent forestier assermenté n'est plus garde forestier. Il est devenu agent patrimonial : **sorte d'homme-orchestre** qui doit assurer la gestion durable des forêts qui lui sont confiées, organiser l'accueil du public, veiller à sa sécurité, développer de vraies relations commerciales avec les acheteurs de bois et exploitants forestiers, entretenir un dialogue avec les habitants

Mais son rôle principal reste de veiller à l'intégrité de la forêt publique



PARTIE 2. Les menaces pesant sur les milieux forestiers et le rôle de l'ONF



Les menaces sur la forêt :

- La nature elle-même : tempêtes, sécheresse, inondations
- Le grand gibier
- Les incendies
- Les pollutions (de l'eau, de l'air, de la terre):
 - déversement de substances
 - Dépôt d'ordures sauvages etc.
- La surexploitation (coupe anarchique, vol de bois et



D'autres produits (champignons, végétaux);

- L'érosion (circulation anarchique)
- L'utilisation foncière de ces territoires (réserve foncière pour l'urbanisme, les nouvelles voies de communication et l'agriculture).



En cas d'atteinte au milieu forestier, l'ONF est concerné:

1. **En tant que service verbalisateur** constatant l'infraction (s'il y a infraction);
2. **En tant que représentant du propriétaire en forêt domaniale** (donc victime d'un préjudice patrimoniale);
3. **En tant que service en charge de l'évaluation du préjudice patrimonial forestier** dans les forêts des collectivités (charge au DRAAF de représenter leurs intérêts)
4. En tant que conseiller des collectivités.

= Un rôle mixte exceptionnel de constatation et de demande de réparation issue de l'histoire du droit forestier

PARTIE 3. Des questions communes - l'utilité du CPA dans le travail de l'ONF



1. Des bases procédurales communes

- Comprendre la distinction le dommage des préjudices pour réaliser leur missions
- Comprendre la répartition des rôles entre le juge judiciaire et le juge pénal et les différentes modalités d'action judiciaire
- Comprendre le fonctionnement d'une audience, et les différents acteurs
- Comprendre le rôle de l'agent (expert, cochant, témoin)



1. Une meilleure prise en compte du préjudice écologique

- Comprendre la distinction entre les différents postes de préjudices et prendre en compte le préjudice écologique
- Appréhender la vulnérabilité différenciée en fonction des territoires (anticiper pour mieux cibler les formations etc.)
- Comprendre les différentes temporalités du dommage



3. Un outil utile

- A disposition des agents
- A disposition des magistrats

= Améliore la compréhension

= vocabulaire commun



Merci pour votre attention

